



ADDIS ABABA

CM/385

CONSEIL DES MINISTRES
DIX-Septième session ordinaire
Juin 1971

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF
SUR LES ACTIVITES DU GROUPE AFRICAIN
AUX NATIONS UNIES
(Période de septembre 1970 à juin 1971)



CM0385

MICROFICHE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF
SUR LES ACTIVITES DU GROUPE AFRICAIN
AUX NATIONS UNIES

(Période de septembre 1970 à juin 1971)

1. Le Groupe africain aux Nations Unies, selon une tradition bien établie et acceptée par toutes les délégations, a, au cours de la vingt-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, pris l'initiative de l'action en coordonnant autant que possible ses efforts conformément à la Charte de l'OUA et en application des résolutions adoptées par la septième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de notre Organisation. Les efforts du Groupe se sont portés, comme les années précédentes, sur le grave problème du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sur la question de la lutte contre le racisme et l'apartheid, sur les problèmes de paix et de sécurité internationales et sur les problèmes économiques inscrits à l'ordre du jour de la vingt-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale ainsi qu'à celui de la session spéciale consacrée au vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies.

2. Au cours des débats portant sur l'examen du rapport du Comité spécial de décolonisation, le Groupe africain se référant aux résolutions de l'OUA, a présenté, en collaboration avec le Groupe asiatique des projets de résolution sur la Rhodésie du Sud (Zimbabwe), les territoires sous domination portugaise, la Namibie, etc... Ces projets de résolutions ont été adoptés à une forte majorité par l'Assemblée Générale grâce à la cohésion du Groupe au sein de la famille afro-asiatique et grâce aussi à l'appui dont il jouit auprès des Groupes latino-américains et socialistes.

3. Cependant, comme les sessions précédentes, le Groupe africain s'est heurté à un refus plus net, plus catégorique des puissances occidentales, particulièrement à celui des grandes puissances membres permanents du Conseil de sécurité, partenaires commerciaux et alliés militaires du Portugal et des régimes minoritaires et racistes de l'Afrique australe, dès lors qu'il s'est agi de prendre les seules mesures susceptibles de mettre fin à la rébellion en Rhodésie du Sud (Zimbabwe) au colonialisme en Guinée Bissau, en Angola, au Mozambique, en Namibie et à l'apartheid, en Afrique du Sud conformément à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et aux nombreuses résolutions de l'Assemblée Générale qui ont condamné le colonialisme et l'apartheid comme crime contre l'humanité.

Il est à noter que ce manque de coopération persiste et mine chaque jour un peu plus les fondements des Nations Unies à cause du refus délibéré des grandes puissances occidentales d'appliquer la Charte et les résolutions adoptées sous l'impulsion vigoureuse du Groupe africain contre les intérêts économiques, stratégiques et militaires qui permettent au gouvernement du Portugal, ainsi qu'aux minorités racistes blanches de maintenir sous le joug colonial et raciste des millions d'hommes en Afrique australe.

4. Les grandes puissances occidentales ont délibérément choisi le boycott des efforts des Nations Unies tendant à mettre fin à une situation des plus anachroniques en Afrique australe. Les difficultés créées au Groupe africain et aux Etats épris de paix lors de l'élaboration du programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux

pays et aux peuples coloniaux, de la Déclaration à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies et le retrait récent des Etats Unis d'Amérique et du Royaume-Uni du Comité spécial des 24, montrent assez clairement cette prise de position. Ce choix politique des puissances occidentales, membres permanents du Conseil de sécurité, découle des pressions énormes exercées par le "lobby" des grands financiers et autres trusts qui exploitent les énormes ressources naturelle (minières, forestières, agricoles, etc...) ainsi que le capital humain à bon marché dans les territoires coloniaux d'Afrique et particulièrement en Afrique du Sud. Ces intérêts économiques, naturellement liés aux intérêts stratégiques et militaires, constituent autant d'obstacles placés sur le chemin de l'indépendance des territoires non-autonomes en Afrique australe et paralysent l'action diplomatique entreprise par le Groupe africain à l'ONU.

5. La vingt-cinquième session ordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU a été une session de frustration pour le Groupe africain. Pour les questions de décolonisation et de lutte contre l'apartheid, le dialogue n'existe plus. Il y a d'un côté, l'Afrique et ses amis qui demandent l'exercice de l'autodétermination et la liberté pour tous les peuples conformément à la Charte et à la déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ; de l'autre côté, les partenaires puissants du Portugal et des minorités racistes des colons blancs en Afrique australe qui refusent, pour sauvegarder leurs intérêts économiques et stratégiques, de coopérer avec les Nations Unies dans la recherche des solutions pouvant mettre immédiatement fin au colonialisme et à l'apartheid.

L'examen du rapport du Comité spécial de l'apartheid par l'Assemblée Générale a donné lieu aux mêmes difficultés dues à la position prise par les partenaires commerciaux du régime de Prétoria dans le seul but de sauvegarder leurs intérêts au mépris de la Charte des Nations Unies et des multiples résolutions adoptées tant par l'Assemblée Générale que par le Conseil de sécurité sur la question de l'apartheid.

Le problème de la Namibie connaît le même sort que celui des autres questions coloniales. Il a été placé par la volonté des grandes puissances occidentales dans une voie juridique, sans issue, alors que le problème demeure essentiellement politique. Cependant en application de la résolution CM/231 (KV) les membres africains du Conseil de sécurité et ceux de la Commission du Droit international ont tenu deux réunions à New York au cours desquelles ils ont chargé S.E. Dr. Elias, Ministre de la Justice de la République Fédérale du Nigéria, Président de la Commission du Droit international et S.E. Dr. El Erian, Ambassadeur de la République Arabe Unie à Paris de préparer et de présenter le mémoire africain sur la Namibie à la Cour Internationale de Justice à La Haye conformément à la résolution 284 (1970) du 9 juillet 1970 du Conseil de sécurité (voir en annexe le document présenté au nom de l'Afrique par le Dr. Elias):

6. La persistance du colonialisme constitue un danger très grand pour la sécurité des Etats indépendants africains et une menace pour la paix et la sécurité internationales. La lâche agression perpétrée par les mercenaires portugais contre la République de Guinée le 22 novembre 1970 en est la manifestation la plus éloquente. Cette agression, s'ajoutant aux précédents forfaites

du Portugal contre le Sénégal, la République Populaire du Congo, la République Démocratique du Congo, la Tanzanie et la Zambie, montre, s'il en est encore besoin, combien l'indépendance de nos Etats reste illusoire tant que des enclaves colonialistes et racistes demeurent sur le continent africain. Il est donc un devoir impérieux, primordial de faire de la libération des derniers bastions du colonialisme et du racisme l'objectif premier de l'Organisation de l'Unité Africaine. La forfaiture du Portugal a eu pour conséquence le renforcement du Groupe africain qui est resté solidaire de la délégation guinéenne lors des débats au Conseil de sécurité sur cette affaire. Malgré l'abstention de la France, du Royaume-Uni, des Etats Unis d'Amérique et de l'Espagne lors du vote de la résolution, le Groupe africain a obtenu un succès diplomatique par la condamnation du Portugal et le renforcement de l'Afrique dans la lutte anti-colonialiste et anti-impérialiste.

7. Le Groupe africain reconnaît certes, qu'en ce qui concerne les questions de décolonisation et d'apartheid, l'impasse demeure aux Nations Unies à cause des intérêts contradictoires des groupes politiques formant cette organisation. Devant la paralysie des Nations Unies, que peut-on valablement faire pour sortir les questions du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et celle de l'apartheid de la voie sans issue dans laquelle elles se trouvent par la volonté des grandes puissances occidentales ? Il appartient désormais aux Instances politiques de notre Organisation de répondre à cette question et de donner des instructions en conséquence au Groupe africain à l'ONU pour défendre la décision prise d'un commun accord conformément à la Charte de l'OUA.

Le Secrétariat, compte tenu de l'atmosphère politique aux Nations Unies soumet à l'appréciation du Conseil des Ministres, les suggestions suivantes en espérant qu'elles pourront l'aider à faire avancer la cause de la décolonisation tant sur le terrain que sur le plan diplomatique :

- a) Il devient urgent de doter les mouvements de libération du matériel nécessaire leur permettant de s'attaquer, dans leurs pays respectifs, aux intérêts économiques et militaires des puissances occidentales qui les empêchent d'accéder à l'indépendance. Cette question peut être étudiée en détail par le Comité de libération et celui des experts militaires.
- b) Il est indispensable d'organiser de façon plus rationnelle la campagne d'explication contre le colonialisme et l'apartheid, en Europe occidentale afin de sensibiliser l'opinion publique européenne, lui donnant de ce fait des armes de pression sur les milieux financiers et gouvernementaux. Cette méthode a été utilisée en mars dernier par le Comité spécial de l'apartheid. Ce Comité a organisé, à l'occasion de la Journée Internationale de Lutte contre le racisme et l'apartheid, un séminaire consacré à l'étude de l'apartheid et aux mesures tendant à son élimination. Le Comité spécial a invité les organisations non-gouvernementales de lutte anti-apartheid et anti-colonialiste de France, du Royaume-Uni et du Canada ; des représentants des églises, des jeunes, des syndicats etc....

L'apport de ces organisations a été apprécié. Elles ont fait des propositions très intéressantes et ont promis d'informer davantage l'opinion de leur pays sur l'action néfaste des gouvernements d'Europe occidentale dans leur appui au Portugal et aux régimes racistes de l'Afrique australe.

Le Comité spécial de décolonisation prépare pour l'année prochaine un séminaire qui aura lieu dans une capitale européenne. Toutes ces actions doivent aboutir à l'isolement du Portugal et des régimes minoritaires et racistes de l'Afrique du Sud.

Le Secrétariat a, pour sa part, organisé cette année une Conférence sur le colonialisme à Dar-es-Salaam. Il pense continuer à intensifier cette forme d'action à l'avenir.

- c) En prenant pour base les relations bilatérales, les premiers responsables africains doivent faire comprendre à leurs partenaires d'Europe occidentale et des États-Unis d'Amérique, la nécessité d'un choix entre leurs intérêts en Afrique indépendante et leur coopération économique et militaire avec le Portugal et les tenants des régimes minoritaires et racistes en Afrique australe. Le Secrétariat pense surtout aux énormes sources énergétiques exploitées par les compagnies européennes pour les besoins des pays développés (pétrole, gaz naturel et bientôt le surplus d'électricité africaine). Ces produits stratégiques doivent servir de moyen de pression pour l'élimination des derniers bastions du colonialisme et du racisme en Afrique australe.
- d) Sur le plan multilatérale, la délégation de l'Organisation de l'Unité Africaine conduite par S.E. le Président Kenneth KAUNDA, Président en exercice de l'Organisation de l'Unité Africaine a eu un certain succès dans la mesure où cette démarche a permis de sensibiliser l'opinion publique mondiale. Cet effort doit être poursuivi en dépit des difficultés énormes.
- e) Le Groupe africain aux Nations Unies a pris des contacts avec les sénateurs noirs américains qui ont exprimé le désir d'aider l'Afrique en intervenant au Congrès américain et à la Maison Blanche en faveur des mouvements de libération africaine. D'autre part, des groupes de travailleurs révolutionnaires noirs américains et les églises presbytériennes ont organisé à travers les États-Unis des

campagnes d'explication contre les compagnies américaines qui aident le Portugal à continuer sa sale guerre de reconquête en Afrique ainsi que les régimes minoritaires et racistes à se maintenir au pouvoir en Rhodésie du Sud (Zimbabwe) et en Afrique du Sud. Le Groupe africain a décidé d'encourager ces initiatives par des contacts fréquents.

8. Sur le plan économique, grâce à l'action dynamique du Groupe africain, dans le cadre du Groupe des 77, l'Assemblée Générale a pu adopter à une très forte majorité, la stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Ce texte fait partie des documents adoptés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement et les envoyés extraordinaires qui ont participé à la session spéciale consacrée à la Commémoration du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies. Au cours de l'élaboration de ce texte fondamental, il a fallu toute l'habileté du Groupe africain pour amener les pays riches à adopter les positions que l'Afrique considère comme minima. Pour des motifs divers, la diplomatie africaine s'est heurté, là aussi, à la non coopération des pays riches qu'ils soient du camp capitaliste ou du camp socialiste.

Sous l'impulsion du Groupe africain, l'Assemblée Générale a adopté un texte important sur la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles. Ce texte fait reconnaître sur le plan international, la souveraineté des pays sous-développés sur leur richesse naturelle, légitimant de ce fait toute action qu'un gouvernement pourrait prendre pour sauvegarder les intérêts de son peuple face aux trusts internationaux.

9. Il y a lieu de signaler ici le fait que, jusqu'ici, le Groupe africain n'a pas pu dégager une position commune concernant le problème du désarmement lié, comme on le sait, au problème général. Cette faiblesse s'explique par les intérêts à court-terme de nos Etats et par les alliances des gouvernements africains dans le domaine général de la politique de chaque Etat. Cette disparité dans les positions a eu des conséquences néfastes lors du débat consacré au problème des fonds marins. Nos alliés naturels, les Asiatiques, les latino-Américains, avaient pu, avant la vingt-cinquième session de l'Assemblée Générale, étudier la question des fonds marins et savaient de quoi ils parlaient pendant les discussions de couloirs. C'est ainsi que le Groupe africain a dispersé ses voix et les autres groupes en ont profité.

Le Groupe africain a cependant tiré la leçon de cette faiblesse après la session. Il a étudié la question importante des fonds marins et a pu dégager quelques points sur lesquels l'accord a été possible. Il a constaté que pour la préparation de la conférence du droit de la mer prévue en 1973, le Comité préparatoire établi par l'Assemblée Générale doit nécessairement comporter au minimum quatre sous-comités ayant les mandats suivants :

Premier Sous-comité

sera chargé d'étudier "l'établissement d'un régime international équitable -y compris un mécanisme international"- applicable à la zone et aux ressources du fond des mers et des océans, ainsi qu'à leur sous-sol, au-delà des limites et de la juridiction nationale, une définition précise de la zone.

Deuxième Sous-comité

sera chargé d'étudier les questions connexes au Premier Sous-comité et en particulier celles relatives au régime de la haute mer, du plateau continental, de la mer territoriale (notamment la question de sa largeur)

et celle des détroits internationaux de la zone contiguë (de la pêche et de la conservation des ressources biologiques de la haute mer notamment la question des droits préférentiels des Etats riverains).

Troisième Sous-comité

sera chargé d'étudier les voies et moyens de promouvoir l'exploitation et l'utilisation des ressources de la zone, ainsi que la coopération internationale à cet effet, compte tenu du développement prévisible de la technique ainsi que des incidences d'une telle exploitation sur le plan économique.

Quatrième Sous-comité

sera chargé de la recherche scientifique de l'affectation exclusive à des fins pacifiques du fond des mers et des océans et de la prévention de la pollution.

10. Sur la base de ce document, il a négocié serré avec les autres groupes lors de la dernière réunion du Comité préparatoire de la Conférence sur les fonds marins. Il a pu obtenir, à titre de compromis, la création du troisième Sous-comité et de la présidence du Comité chargé d'élaborer un régime international sur l'exploitation à des fins pacifiques du fond des mers et des océans. Le Groupe africain souhaite que l'Organisation de l'Unité Africaine étudie la question et présente un document africain qui tiendra compte des intérêts des pays sans littoral et de ceux baignés par la mer.

Le problème de l'exploitation des richesses sous-marines retient l'attention des grands pays développés de l'Occident, des pays socialistes et du Japon. Les experts en science maritime, ont découvert et découvrent chaque jour les richesses minières enfouies sous mer à des époques géologiques très reculées comme par exemple les nodules de manganèse ou d'autres minéraux ou d'autres produits comme le cuivre, le chrome, le pétrole, le nickel, la bauxite, le gaz, le fer.

Les Etats-Unis d'Amérique viennent d'investir dans la recherche sous-marine plus de 25 milliards de dollars. Tous les savants et les spécialistes travaillant dans des laboratoires océanographiques et dans les Instituts géophysiques mettent au point des techniques d'exploitation des richesses minières sous-marines.

Certaines de ces méthodes sont déjà fonctionnelles et l'on prévoit que d'ici 1973, les Etats Unis d'Amérique pourraient extraire de la mer la quantité de cuivre nécessaire à son économie pour un prix de revient insignifiant. La conséquence de cette exploitation serait la liquidation de l'économie zambienne en Afrique et chilienne en Amérique latine. Pour ce qui est des autres produits, les techniques d'exploitation permettront aux pays développés de nous tenir la dragée haute dans les négociations entre pays producteurs et pays consommateurs comme celles qui ont eu lieu à Téhéran, à Tripoli ou à Alger. L'exploitation de la mer peut aussi donner aux ennemis de l'Afrique un moyen supplémentaire de pression sur nos pays à économie fragile reposant le plus souvent sur un seul produit de base.

11. Compte tenu de l'importance de la question, il serait souhaitable de :
- faire un travail de recensement des compétences africaines dans le domaine des ressources naturelles et des problèmes de l'exploitation des richesses marines ;
 - créer sous l'égide du bureau scientifique de Lagos, un Comité d'études sur la question ;
 - mettre à la disposition de ce comité tout le matériel disponible afin que celui-ci présente à la prochaine session du Conseil des Ministres un document qui fera le tour de la question.

12. Par sa cohésion et son esprit de discipline, le Groupe africain a pu faire élire sans difficulté tous les candidats africains lors des élections qui ont eu lieu au cours de la vingt-cinquième session ordinaire de l'Assemblée Générale. Outre les postes de Vice-Président, deux Africains ont occupé les présidences de deux grandes commissions, la Commission des Territoires non-autonomes et la Commission juridique, un Africain a été élu membre du Conseil de sécurité, trois à l'ECOSOC, trois à l'ONUUDI etc...

Le Groupe africain négocie actuellement pour choisir ses candidats aux élections pour les Commissions techniques de l'ECOSOC qui doivent avoir lieu bientôt. Les négociations continueront en ce qui concerne les élections durant la vingt-sixième session (voir en annexe la situation actuelle des candidatures africaines ainsi que le procès-verbal de la réunion du Groupe africain tenue le 26 mars 1971 et portant sur les candidatures).

13. Les relations entre le Secrétariat exécutif et le Secrétariat des Nations Unies se renforcent chaque jour davantage pour le bénéfice des deux organisations. Des échanges de lettres ont lieu entre le Secrétaire général administratif de l'OUA et le Secrétaire général des Nations Unies dans le but de rendre plus efficace la coopération entre les deux organisations découlant de la résolution 2011 (XX).

14. Durant la période écoulée de septembre 1970 à juin 1971, le Secrétariat Exécutif a été sollicité par de nombreuses universités américaines pour expliquer la politique de l'OUA dans les domaines de la décolonisation et de la coopération interafricaine. L'organisation noire "American Foundation for Negro Affairs" (AFNA) a invité à Philadelphie le Secrétariat Exécutif à participer à

un colloque consacré aux problèmes africains (développement culturel et social) et le rôle de l'OUA dans la solution de ces problèmes. L'église unie presbytérienne a organisé une conférence à New-York et un séminaire à Pittsburgh (Pennsylvanie) sur les territoires sous domination portugaise. Le Secrétariat Exécutif a été invité à participer à ces deux rencontres.

La Journée de la libération africaine a été l'occasion pour le Secrétariat Exécutif de recevoir les Sénateurs noirs américains et les hommes d'affaires noirs américains qui ont promis d'apporter leurs contributions à la libération de l'Afrique par des collectes de fonds, de médicaments, de vêtements et de nourriture à envoyer par l'intermédiaire de l'OUA, aux mouvements de libération.

15. Toutes ces organisations requièrent le concours du Secrétariat Exécutif dans la campagne d'explication qu'elles mènent contre le colonialisme et contre le racisme dans les différentes villes des Etats Unis d'Amérique. La participation du Secrétariat Exécutif pose cependant des problèmes constitutionnels et financiers. Le Secrétariat Exécutif ne jouit d'aucune reconnaissance et ne bénéficie pas d'immunités diplomatiques de la part des autorités d'accueil des Nations Unies. Le Secrétaire Général des Nations Unies contacté sur la question par le Secrétaire Général Administratif de l'OUA en application de la résolution des Chefs d'Etat CM/Res.233 (XV) n'a pu résoudre la question. Le Gouvernement américain refuse toujours de reconnaître officiellement la représentation de l'OUA aux Nations Unies.

16. Le Secrétaire Général des Nations Unies a écrit au Secrétaire Général Administratif en lui suggérant de permettre aux fonctionnaires du Secrétariat Exécutif de s'inscrire sur la liste diplomatique de leurs pays respectifs aux Nations Unies. Malgré cette procédure et le fait que l'actuel Secrétaire Exécutif qui représentait son pays aux Nations Unies depuis 1964, demeure toujours inscrit sur la liste diplomatique de son pays, le Gouvernement américain continue de lui refuser les privilèges diplomatiques et ne le protège pas. Il est soumis au paiement de toutes les taxes fédérales et de celles de l'Etat de New York sans compter que ni lui, ni sa famille ne bénéficient de la protection diplomatique dans l'exercice de ses fonctions.

Il devient aussi de plus en plus difficile aux diplomates accrédités auprès des Nations Unies d'exercer leurs fonctions en toute tranquillité. Chaque jour les membres des Missions permanentes reçoivent des menaces de mort. La Mission Permanente de la Côte d'Ivoire, a été détruite en partie par une bombe déposée par des inconnus dans la nuit du 26 au 27 septembre 1970. Les Missions permanentes africaines arabes sont l'objet de menaces quotidiennes. L'Ambassadeur de l'Espagne a été agressé en plein jour par un individu devant le siège de sa mission. Au moment de l'agression portugaise contre la République de Guinée, l'Ambassadeur de Guinée a reçu une lettre de menace d'expulsion par son locataire. Les pays d'Europe socialiste connaissent les mêmes difficultés.

Compte tenu de ces faits, l'Assemblée Générale des Nations Unies a créé un Comité de relations avec le pays hôte pour examiner la situation. L'Afrique est représentée à ce Comité par le Cameroun, le Libéria et la Libye. Ce Comité essaie de son mieux d'aplanir les difficultés avec le pays hôte. Le Groupe africain, au cours de sa réunion du 12 janvier 1971, a décidé de porter la question

à l'attention des Instances politiques de l'OUA afin qu'une démarche africaine soit entreprise auprès du Gouvernement américain aux fins de permettre aux diplomates africains de s'acquitter dans les meilleures conditions de leurs lourdes charges.

17. La campagne contre le colonialisme, le racisme et l'apartheid nécessite un contact permanent avec les organisations non gouvernementales des Etats Unis d'Amérique et de l'Europe occidentale. Il serait utile d'étendre le mandat du Secrétaire Exécutif et de lui donner les moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de ses lourdes responsabilités. Il n'existe malheureusement aucun poste budgétaire permettant au Secrétariat Exécutif de maintenir ces contacts. Une décision du Conseil des Ministres serait la bienvenue.

D'autre part, l'importance des Missions africaines à Genève, la tenue éventuelle d'une session de l'Assemblée Générale dans cette ville; les contacts avec les Institutions spécialisées dans le cadre des résolutions de l'Assemblée Générale, l'importance de la coordination de l'action africaine à l'UNESCO à Paris et à l'ONUDI à Vienne, les contacts nécessaires avec les mouvements anti-colonialistes et anti-apartheid en Europe occidentale, rendent urgent l'ouverture d'un Secrétariat Exécutif à Genève qui couvrira tous les secteurs énumérés ci-dessus. Une telle absence constitue un handicap pour la continuité de l'action du Groupe africain aux Nations Unies particulièrement dans les négociations préparatoires pour la Conférence du droit de la mer et dans les négociations sur plusieurs autres questions en discussion à l'ECOSOC./.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1971-06

Report on the activities of the African Group at the United Nations covering the period from September 1970 to June 1971

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7604>

Downloaded from African Union Common Repository